



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PLANAISE

Date de la convocation : **05.03.2025**

Nombre de Membres en exercice : **15**

Date d'envoi aux Conseillers : **12.03.2025**

Qui ont pris part à la Délibération : **15**

Date d'affichage de la convocation : **12.03.2025**

*dont 3 pouvoirs*

**Séance du mardi 25 mars 2025**

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**,

Le mardi 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLANAISE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Lionel MURAZ, Maire**.

**Présents** : Annie GORGES, Sylvie GIRAUD, Xavier PERRIN, Bernard SALOMON, Michel AGUETTAZ, Olivia UCAR-MORELLE, Marc ROZIER, Sandrine GADBLED, Nathalie GONTARD, Anthony D'AMBROSIO, Thierry BATAILLARD.

**Excusé(s)** : Ludovic PEROT *qui a donné pouvoir à Nathalie GONTARD*, Josselin PAPIN, *qui a donné pouvoir à Xavier PERRIN*, Romuald BENDOTTI *qui a donné pouvoir à Marc ROZIER*.

**Annie GORGES** a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° **DÉL 2025-10**

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

**VOTE DU BUDGET 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Commission des Finances s'est réunie en Mairie le mardi 11 février 2025, les membres de la Commission ont présenté les différents documents détaillant les principales recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement donnant une vision détaillée du budget 2025 proposé, chapitre par chapitre et article par article, compte-tenu des éléments fournis et de l'exposé des **membres de la Commission Finances**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**SE PRONONCE** favorablement sur la proposition de budget pour 2025, dont les orientations comptables ont été basées sur des économies en termes de dépenses à caractère général, sur une évolution modérée de nos recettes fiscales locales et sur une modération en termes d'investissements.

Le Budget 2025 s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

- 930.145,93 € pour la section fonctionnement
- 99.056,48 € pour la section investissement

Après avoir voté, le vote donne le résultat suivant :

Pour : **15 dont 3 pouvoirs**

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour copie conforme

**Le Maire,**

**Lionel MURAZ**

La Secrétaire de Séance,  
**Annie GORGES**



*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

*De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative ».*